



MRC de Maskinongé Schéma d'aménagement et de développement révisé Légende:
Limites de l'îlot déstructuré
Affectation agricole active
Affectation urbaine
Rues desservies par l'aqueduc et l'égout
Limites de propriété
Limites de la zone agricole
Transport électrique

Échelle = 1:5000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire

Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000 © Gouvernement du Québec Plan no. SÉT-13 Affectations agricoles / Îlots déstructurés : Saint-Étiennedes-Grès

(Juin 2011, r.222-11, a.6)